

BUDGET DU CSE: LA CGT A DEMANDÉ LE REVERSEMENT DE L'EXCÉDENT AU PROFIT DES SALARIÉS

LORS DU CSE DU MOIS DE MAI, LES ÉLUS ONT APPROUVÉ
LES COMPTES AVEC UN EXCÉDENT DE :

- 978 105 € SUR LE BUDGET DES OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES
- 103 815 € SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (QUI SERT ENTRE AUTRE A FINANCER LES EXPERTISES DU CSE).

LE DÉLAI DE TRAITEMENT DE VOS DEMANDES DE PRESTATIONS EST LIÉ EN GRANDE PARTIE AU RETARD ACCUMULÉ PENDANT LA PÉRIODE COVID ET A DES ABSENCES LONGUE DURÉE DE CERTAINS SALARIÉS DU CSE.

POUR RAPPEL, LES 7 SALARIÉS DU CSE QUI GÈRENT LES DOSSIERS D'ENVIRON 20 000 BÉNÉFICIAIRES N'ONT PAS ACCÈS AU TÉLÉTRAVAIL.

COMPTE TENU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DU MONTANT DE L'AUGMENTATION GÉNÉRALE MINIMALISTE, NOUS AVONS DEMANDÉ :

- Le reversement de l'excédent sur le bon Noël 2022. (barème URSSAF 2021 : 250 € maximum)
- Des effectifs supplémentaires au CSE pour permettre un service de qualité et dans de meilleurs délais.
- Les élus CGT proposent également leur aide pour résorber le retard actuel.

POUR EN SAVOIR PLUS,
[CLIQUEZ ICI](#) OU FLASHEZ



SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK:

